



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement standard des Rallyes 2024 de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes VHC 2024, les règles spécifiques rallye VHC 2024 et les règles de la coupe de France VHC 2024.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES ARDENNES, tient à remercier chaleureusement les personnalités qui permettent l'organisation du **7ème RALLYE National des ARDENNES VHC** en apportant une aide efficace aux membres du Comité d'Organisation :

7° RALLYE NATIONAL VHC DES ARDENNES 2024 CPEA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 18 mars 2024 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Ouverture des engagements : le 18 mars 2024 sous réserve de la réception du permis d'organiser de la FFSA.

Clôture des engagements : lundi 20 mai 2024 minuit. Cachet de la poste faisant foi.

Distribution du road book: dimanche 26 mai 2024 de 08h à 15h00 au bar « le kiosque » place de la Maréchalerie 08300 Acy-Romance. Le vendredi 31 mai 2024 de 13h00 à 20h00 et samedi 01 juin 2024 de 8h00 à 12h00 au Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 26 mai 2024 de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30, vendredi 31 mai 2024 de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi 01 juin 2024 de 8h00 à 17h00.

Horaires des convocations pour les vérifications administratives : Le lundi 27 mai 2024 sur le site de l'ASA

Vérifications administratives le :

Samedi 1 juin 2024 de 08h00 à 16h00.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Vérifications techniques le :

Samedi 1 juin 2024 de 08h15 à 16h15.

Lieu : Garage Renault Dacia 16 rue de la sucrerie 08300 Rethel.

Mise en parc fermé des voitures dès la fin des contrôles techniques.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

1ère réunion des Commissaires Sportifs : samedi 01 juin 2024 à 15h15.

Lieu : Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.



Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ : Samedi 1 juin 2024 à 17h15. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Briefing de la direction de course : par écrit remis aux vérifications administratives contre élargement.

Départ de la première étape (1° voiture VHC) : samedi 01 juin 2024 à 19h00.

Arrivée de la première étape (1° voiture VHC) : samedi 01 juin 2024 à partir de 20h58.

Vérifications techniques des voitures pour nouveau départ après abandon Au plus tard le dimanche 02 juin 2024 avant 06h45 au foirail. Contacter Jean Michel DESSE au 06 80 74 35 70.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2° étape :

Le samedi 1 juin 2024 au plus tard à 23h00.

Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Départ de la seconde étape (1° voiture VHC) : dimanche 02 juin 2024 à 07h45.

Arrivée du rallye (1° voiture VHC) : dimanche 02 juin 2024 à partir de 17h18.

Vérification finale Lieu : Garage Renault Rethel rue de la sucrerie 08300 Sault les Rethel.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le dimanche 02 juin 2024 30 minutes après l'affichage des résultats partiels. Lieu : panneau d'affichage au Foirail.

Remise des prix : Dimanche 02 juin 2024 à partir de l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière spéciale.

Lieu : Podium du Foirail.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Ardennes, Stéphane Hunter son président et l'ensemble des membres du comité directeur organisent le 7° rallye national VHC des Ardennes 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique. **Nota : Compétition à participation étrangère autorisée.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand EST le ----- sous le numéro ----- et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ----- en date du -----.

Comité d'Organisation

Président : Stéphane Hunter licence 192084 0315.

Membres : tous les membres du comité de l'ASA Ardennes.

Secrétariat du Rallye : ASA des Ardennes 59 rue de la Roche 08330 Vrigne aux Bois.

Téléphone fixe : 03 24 52 13 61 Téléphone portable 06 87 23 90 47 asadesardennes@orange.fr

Permanence du Rallye : 06 87 23 90 47 ou 06 47 55 35 01 du samedi 03 Juin 2023 7h jusqu'au dimanche 4 Juin 2023 fin du rallye.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° licence	Code ASA
Président du collège commissaires sportifs	Patrice COTTET	8012	0302
Membre du collège	Gilbert HORALA	12674	0313
Membre du collège	Anne CARDINAL	199648	0326
Directeur de course général au PC	Daniel BLANQUIN	1941	0308
Directeur de course général adjoint au PC	Jean Charles BIDAL	1625	0305
Directeur de course ES1 ES3 ES5 ES7 au PC	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de course ES2 ES4 ES6 ES8 au PC	Fabrice OUDART	8912	0325
Directeur de course VHC VHRS au PC	Jean Claude LEUVREY	88	0328
Directeur de course nouveau départ	Jean Charles BIDAL	1625	0305
Directeur du parc fermé	Denis CASTEL	234077	0305
Directeur de course ES 1	Jean Pierre LACROIX	3474	1303
Directeur adjoint ES 1	Sandrine LONGONI	42411	0101
Directeur de course ES 2,4,6.	Jean Pierre LACROIX	3474	1303
Directeur adjoint ES 2,4,6.	Sandrine LONGONI	42411	0101
Directeur de course ES 3,5,7.	Alain ANGELMANN	214977	0302
Directeur adjoint ES 3,5,7.	Jean Jacques SICHLER	17673	0323
Relation concurrents responsable	Jean Pierre DESCHAMPS	5545	0111
Relation concurrents chargé de la vérification publicité	Jocelyne ANGELMANN	233639	0302
Médecin chef au PC	Michel WIEDENKELLER	146262	0323
Directeur de course chargé des vérifications administratives.	Jean Claude LEUVREY	88	0315
Responsable commissaires techniques, VHRS et nouveau départ	Jean Michel DESSE	5538	0116
Commissaire technique	Yves VANACKERE	16710	0116
Commissaire technique	Yannick MARTIN	138098	0315
Commissaire technique VHC	Marc RICHE	2261	0112
Relations presse média	Frederic DART	120224	FFSA
Responsable classement informatique	Gérard PEUREUX	11719	0305
Responsable commissaires	Maurice NOIRANT	230011	0315
Trico	Francis ROMBOURG	34694	0323
Autorité	Stéphane HUNTER	192084	0315
Damier	Pascal FAIVRE	18024	0323
Juge de fait	NARGUET Annick	1585	0101
Chronométreurs départ ES1 ES2 ES4 ES6	Christelle DUPLANT	325336	0315
Chronométreurs arrivée ES1 ES2 ES4 ES6	Françoise FRANCHI	214894	0305
Chronométreurs départ ES3 ES5 ES7	Frédéric URLICIE	228788	0116
Chronométreurs arrivée ES3 ES5 ES7	Gérard et Françoise TANT	147683	0101
Speaker	Didier OHMER	1905	0304

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de Faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7° Rallye National des ARDENNES VHC compte pour la coupe de France des rallyes 2024 VHC coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Grand Est.

1.3P. VERIFICATIONS

Il appartient aux équipages engagés de consulter le site **www.asa-ardennes.fr** afin de connaître leurs heures de convocation pour les vérifications administratives qui seront disponibles dès le lundi 27 mai 2024.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7° rallye national des Ardennes VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 20 mai 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

Joindre à la demande d'engagement, la photocopie de la 1°page du PTH ou du 3 volets pour le « Classic de compétition ».

3.1.10P. Le nombre des engagés (les 3 rallyes confondus) est fixé à 105 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 386€. (Remise de 25€ par licencié ASA Ardennes).
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 772€.
- Le montant a été majoré de 6€ pour le challenge des commissaires de la ligue grand est.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Voir prescriptions générales FFSA paragraphe IV D.

3.3. Ordre de départ :

Conforme aux règles spécifiques Rallye VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone du Foirail de Rethel 1 rue Jacques Brel.

Un seul véhicule en plus du véhicule d'assistance par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifiques devront impérativement être mis sur le pare-brise.

Un parc pour les remorques est prévu. Il est obligatoire et se trouve à proximité de l'assistance au foirail.

4.3.1. Parcs d'assistance.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

Les pénalités sont cumulatives.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES :

5.2 Publicité : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7° rallye national VHC des Ardennes représente un parcours de 277,45.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 95,75 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1 ACY ROMANCE 7,1 kms
- ES2, ES4, ES6 MESMONT 14,65 kms
- ES3, ES5, ES7 WAGNON 14,95 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES :

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

6.2.5 Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 26 mai 2024 de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30, vendredi 31 mai 2024 de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi 01 juin 2024 de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC..

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON :

Tout **équipage** ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Abandon : appeler le 0677040924 (DC Adjoint)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2024 et aux règles spécifiques rallye VHC 2024.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupe et trophées :

Une coupe aux équipages classés.